



## Programme de financements des études doctorales du Département de science politique

Cinq financements d'une valeur totale de 55 500 \$ chacun sont offerts parmi les étudiantes et étudiants nouvellement inscrits au programme de doctorat. Ces financements sont octroyés aux cinq meilleurs dossiers d'admission soumis dans l'année.

Chaque financement se décompose en deux volets. Premièrement, les lauréates et lauréats reçoivent une bourse de 30 000\$, répartie en six versements de 5 000 \$ sur une période de trois ans. Ensuite, elles et ils se voient proposer des contrats d'auxiliaire d'enseignement d'une valeur minimale de 7 500 \$ par année pendant trois ans. Les lauréates et lauréats demeurent libres d'accepter ou non cette proposition de contrat.

Le maintien de ce financement pendant les trois années est sujet à cinq conditions :

- 1) Les lauréates et lauréats doivent demeurer inscrit.e.s à temps plein au programme de doctorat;
- 2) Les lauréates et lauréats doivent respecter le calendrier prévu par les bourses de la réussite de la FESP et de la FSS;
- 3) Les lauréates et lauréats doivent soumettre annuellement des demandes de bourses aux programmes des deux grands organismes subventionnaires, soit le Fonds de recherche du Québec et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), auxquels elles et ils sont admissibles. L'obtention d'une telle bourse vient alors remplacer la bourse départementale d'admission;
- 4) Les lauréates et lauréats doivent maintenir une moyenne minimale de 3,67 sur 4,3;
- 5) Les lauréates et lauréats doivent faire preuve d'un engagement dans la vie départementale et académique de manière générale (participation aux conférences, formations, activités ou aux colloques organisés).

Cette bourse est cumulable avec les bourses de la réussite et les autres bourses offertes par le Département de science politique, la Faculté des sciences sociales, et leurs regroupements de recherche.